

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 23/10/2023
Reçu en préfecture le 23/10/2023
Publié le
ID : 056-215602244-20231023-06_10_2023-DE

Nombre de Conseillers :

En exercice : 10

Présents : 07

Votants : 07

06-10-2023

L'an deux mille vingt trois

le : 17 octobre

Le Conseil Municipal de la Commune de
SAINT LAURENT SUR OUST

dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
à la salle de la Mairie, sous la présidence de
Monsieur BERTHET Michel, Maire.

Date de convocation : 12/10/2023

Présents : BERTHET Michel, LE GOFF Tony, DANY Stéphane, GUYOT Roselyne,
MICHEL Rémi, BRULE Corinne et ASFEZ Peggy

Absent : DESFONTAINES Gilles, excusé

GUILLEMOT Thomas,

PERRET Morgane excusée

M Stéphane DANY a été élu secrétaire de séance.

Objet : Bulletin municipal

Le Maire propose au conseil de ne plus faire qu'un seul bulletin annuel, éditer en janvier pour n'année n-1, il propose également de faire appel aux services de la société Alartgraphic et présente le devis de cette société d'un montant de 1925 € TTC pour la création et l'édition du bulletin municipal.

Après en avoir délibéré, le conseil décide à l'unanimité de ne faire paraître plus qu'un bulletin annuellement, recourir aux services de l'entreprise Alartgraphic pour le montage et l'impression des bulletins municipaux et valide le devis présenté par celle-ci.

Pour copie conforme

Fait et délibéré à St Laurent sur Oust

Le 17 octobre 2023

Certifié exécutoire

Le Maire

Michel BERTHET

